



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU TOURISME DES DESTINATIONS NOSY BE, SAINTE MARIE, ANDASIBE ET RANOMAFANA

Crédit IDA 69290

AMI N° C-358-PIC3-2024

Date de lancement : 28 août 2024

-
1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
 2. Cette mission a pour principal objectif l'élaboration des plans du développement touristique de Nosy be, Sainte Marie, Andasibe et Ranomafana., qui permettra de : (i) avoir une vision prospective du développement touristique du territoire, (ii) structurer l'action des collectivités, des acteurs du secteur privé et des habitants dans ce domaine ; (iii) rendre la vision lisible auprès des partenaires en s'appuyant sur une démarche partagée.
 3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
 4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023). Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités à un entretien afin de détecter les mieux qualifiés.
 5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
 6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
 - Être titulaire d'au moins un Master en développement du tourisme et/ou économie du tourisme ou autres domaines pertinents liés à la mission ;
 - Avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, avec au moins huit (8) ans d'expérience dans le domaine du tourisme ;
 - Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience effectives sur des missions similaires dans des destinations en développement, en particulier en planification du tourisme, renforcement de capacités organisationnel, en gestion de l'information au sein de réseaux d'opérateurs et/ou en gestion stratégique ;
 - Posséder des aptitudes à communiquer, à travailler dans un environnement multiculturel et à mettre en œuvre une méthode participative de la construction d'une vision concertée ;
 - Avoir de bonnes capacités d'écoute, de dialogue, d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
 - Avoir une expérience dans la gestion des relations avec les médias, les partenaires, et les parties prenantes ;
 - Une expérience avérée de formateur (formatrice) serait un atout ;
 - Maîtrise du français parlé et écrit.

7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **13 septembre 2024** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI C-358-PIC3-2024 - ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU TOURISME DES DESTINATIONS NOSY BE, SAINTE MARIE, ANDASIBE ET RANOMAFANA ».

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 28 août 2024
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance